



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 2 juin 2020**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	Mmes	Ania Schwab	présidente
		Valérie Sella	vice-présidente
	M.	Yannick Dupraz	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Chloé Bourgeois, Caroline Desbiolles, Simona Korff, Line Müller, Paola Sanz Velasco	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Boris Aellen, Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Fabien Gillioz, David-Peter Le, Stéphane Morand, Olivier Zahnd	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	

**Absent-e-s excusé-e-s** -

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020
2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge
3. Élection du bureau du conseil municipal (immédiatement après son élection, le-la président-e du conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge) ;
4. Nomination des diverses commissions.

**Le Maire** ouvre la séance du Conseil municipal à 19h et fait une brève introduction à cette séance qui se déroule dans la salle communale, conformément aux recommandations de l'OFSP sur la distanciation physique. Or, cette salle est, en ce moment, utilisée par les ouvriers qui œuvrent sur le chantier de l'école afin de leur permettre d'évoluer en toute sécurité dans ce contexte particulier. Il s'agit donc d'un moment unique dans l'histoire de Meinier.

**Le Maire** souhaite la bienvenue à ses collègues de l'Exécutif, les magistrats ayant prêté serment le 27 mai dernier à la cathédrale Saint-Pierre, aux Conseillères et Conseillers municipaux qui prêteront serment ce soir ainsi qu'aux familles qui ont fait le déplacement pour soutenir les leurs. Il salue également André Chanson et Marc Michela, anciens maires de Meinier, qui nous font traditionnellement l'amitié d'assister à cette séance d'installation. Il félicite chaleureusement les nouveaux Conseillers municipaux qui se sont présentés sur les listes et qui ont été élus avec succès pour cinq ans afin de porter haut et fort les couleurs de Meinier et d'aider l'Exécutif à soutenir le développement de la Commune.

Il résume l'ordre du jour de cette séance d'installation et indique que le doyen d'âge, Yannick Dupraz, fera prêter serment aux Conseillères et Conseillers municipaux. À l'issue de la partie officielle, **le Maire** transmettra un certain nombre d'informations avant que les élus ne quittent les lieux.

C'est la deuxième fois que la législature durera cinq ans ; la fonction d'élu représente un réel défi et l'Exécutif se réjouit de partager de bons moments avec le Conseil municipal, des moments qui iront dans un sens constructif afin que l'on puisse, à Meinier, continuer à avancer ensemble dans la bonne direction.

Les élus ont reçu différents documents (fonctionnement du Conseil municipal ou des commissions, fondations et groupements). Les représentants de la Commune au sein des différents groupements et fondations (FIM – Fondation immobilière de Meinier, GIPE – Groupement intercommunal pour la Petite Enfance, FITIAP – Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, CSR – Centre sportif de Rouelbeau) devront être renouvelés dans le courant de l'automne pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les représentants au sein de la fanfare, des pompiers et de Communes-École devront également être élus à la rentrée.

En principe, le Conseil municipal tient séance une fois par mois. Mais les élus travaillent aussi au sein des commissions, qui sont dirigées par les membres de l'Exécutif en fonction des dicastères de chacun. Il est important de souligner que dans une commune comme Meinier, le Maire délègue ses responsabilités aux Adjoints, mais qu'il reste le seul responsable en cas de problème, quel que soit celui-ci.

La répartition des commissions a déjà fait l'objet d'un travail au sein de l'Exécutif. Avec le concours d'Ania Schwab, Présidente sortante, des propositions ont été faites, tenant compte de différents critères et des desideratas de chacun.

Olivier Zahnd et David-Peter Le ne pourront prêter serment ce soir, car les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 ont reporté certains délais et les listes des signataires sont par conséquent parvenues trop tard au service des votations pour que le Conseil d'État puisse les valider avant la présente séance d'installation. Ils prêteront serment lors du Conseil municipal du mois de septembre.

**Le Maire**, qui s'exprime en son nom propre, sachant que Coranda Pierrehumbert partage ses préoccupations et sans doute Marc Jaquet aussi, rappelle qu'un des objectifs mis en avant à Meinier, c'est le bien-vivre ensemble pour tous. Il souhaite que cet objectif, auquel il tient personnellement, perdure durant cette nouvelle législature et évoque les valeurs qui lui tiennent à cœur : le respect, la tolérance, la confiance, la solidarité, la responsabilité, l'engagement pour le bien commun et l'intérêt collectif. Il encourage les élus à faire leurs ces valeurs au sein du Conseil

municipal. L'intérêt collectif, par exemple, n'est pas une somme d'intérêts individuels, mais bien un intérêt général visant le meilleur pour la communauté, sans que soient mis en avant des intérêts parfois plus personnels.

Parmi ces valeurs, une lui tient particulièrement à cœur : la confidentialité. En effet, les élus ont un devoir de retenue par rapport à l'espace public ; c'est une posture qu'il faut apprendre à adopter dans le cadre d'un mandat politique.

Les élus doivent également prendre le temps de découvrir de l'intérieur le fonctionnement d'une administration communale. L'Exécutif est à leur disposition pour les aider à bien comprendre le système.

**Le Maire** propose une première approche par le biais du PDCom (Plan directeur communal). Certains connaissent déjà ce document intentionnel qui a été validé par le Conseil d'État. Il s'agit de la deuxième version du PDCom, un document de 350 pages résumé au travers d'un film de 6 minutes et qui met en exergue les objectifs et intentions de la Commune.

À l'issue de la projection, il rappelle qu'un certain nombre de développements évoqués dans ce petit film devront être réalisés en fonction des capacités financières de la Commune. Le PDCom est un canevas important capable d'évoluer avec des intentions qui peuvent devenir réalité ou, au contraire, être corrigées en fonction des choix, qu'ils soient politiques ou populaires. Ce petit film, qui parle d'urbanisation, d'environnement, de mobilité, d'économie, d'agriculture et de social, résume bien les projets que les Autorités doivent porter pour la suite.

Il résume les objectifs prioritaires à court terme :

Malgré l'interruption du chantier pour cause de Covid-19, la construction de l'école ne rencontre pas de soucis majeurs en termes de délais ou de coûts.

Les travaux d'assainissement du Carre d'Aval touchent à leur terme et devraient être terminés d'ici fin juin. Le déclassement des zones hameaux (Carre d'Aval et Carre d'Amont) est en cours, sachant que ce genre de dossier prend énormément de temps.

La Poste CH SA fait pression afin de rencontrer les Autorités meynites d'ici fin juin ; les Exécutifs des communes voisines seront conviés à cette séance, ainsi que des représentants de la FIM, de la FITIAP et de la Banque Raiffeisen. La nouvelle politique relative aux fermetures des offices postaux ne concerne malheureusement pas Meinier.

De nombreux travaux devront être entrepris au CSR (rénovations ou améliorations), ainsi que sur la ZIAP (Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie) après le déclassement de 6 hectares en vue de son extension future.

Le budget 2021 sera présenté au Conseil municipal en octobre. Sachant que le Covid-19 aura sans doute un impact sur les rentrées fiscales, et aussi sur les comptes 2020, il s'agira d'anticiper au mieux.

Tous ces dossiers donneront lieu à des échanges au sein des différentes commissions et du Conseil municipal.

**Le Maire** énumère quelques tâches et missions qui incomberont bientôt aux différentes commissions.

Finances (FIN) : préparation du budget 2021, du plan décennal et bouclage des comptes 2020.

École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC) : fête des promotions.

Cohésion sociale & Culture (COSOC) : manifestations pour les aînés et en automne 2021, réouverture de la galerie Le Coin du Centre.

Développement durable, Environnement & Communication (DEC) : soutien à l'Agenda-21 scolaire, Agenda-21 communal, assainissement des bâtiments communaux ou privés (énergies nouvelles et économies d'énergie).

Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA) : entretien des bâtiments communaux existants, des routes, des chemins ou de l'assainissement. Le développement du quartier dit de la Poste sera géré par la FIM. Quant à la route de contournement, qui se fera un jour ou jamais, ce projet sera d'abord discuté dans le cadre de l'Exécutif, et ensuite dans le cadre de cette commission.

Manifestations, Sport & Évènements (MASE) : les différents événements et manifestations organisés par cette commission sont importants pour faire vivre Meinier (1<sup>er</sup> août, fête du terroir, jeux meynites, etc.) et maintenir le lien avec les associations sportives.

Naturalisations (NAT) : cette commission reçoit les requérants majeurs qui souhaitent obtenir la nationalité suisse et le droit de cité à Meinier ; ses membres présentent ces dossiers au Conseil municipal.

Hormis tout ce qui se passe au sein du Conseil municipal et de la Commune, l'intercommunalité est une facette importante aussi (communes du bassin de la Seymaz, Arve et Lac, communes genevoises et ACG, Conseil d'État, etc.). En conséquence de quoi l'Exécutif se retrouve parfois dans des dynamiques différentes, son rôle étant de faire le lien entre les différentes instances.

**Le Maire** adresse ses vifs remerciements au personnel communal pour l'organisation de cette séance d'installation. Ces collaborateurs étant sous sa responsabilité, toute demande particulière des Conseillers municipaux devra systématiquement passer par l'Exécutif.

La qualité de vie prédomine, à Meinier, ce dont les Autorités peuvent être fières. Ces dernières années, l'esprit très constructif avec les Conseillers municipaux a permis d'arriver à une situation enviable et enviée par passablement d'autres magistrats. Ayant la chance de vivre dans un tel environnement, les élus doivent être reconnaissants envers ceux qui l'ont mis en place et favorisé depuis plusieurs législatures. C'est désormais aux Autorités actuelles que revient la responsabilité de cette nouvelle tâche. Et c'est ce à quoi les élus s'engagent dans ce moment solennel de la prestation de serment. L'on tente, à Meinier, de s'approcher de quelque chose de beau en termes de bien-vivre ensemble et de l'intégration par la cohésion sociale qui est ici prônée. **Le Maire** tient à défendre ces valeurs et espère que les Conseillères et Conseillers municipaux l'aideront à poursuivre dans cette direction tout au long de la nouvelle législature.

## **1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020**

**Le Maire** cède la parole à **Yannick Dupraz**, qui procède à la lecture de l'arrêté validant les élections du 15 mars dernier.

## **2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge**

**Yannick Dupraz**, doyen d'âge, lit la formule consacrée, soit : « Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. ».

Puis il demande à l'assemblée de se lever et fait prêter serment individuellement aux Conseillères et Conseillers municipaux, à l'appel de leur nom<sup>1</sup>. Un applaudissement général suit cette partie officielle d'intronisation.

### 3. Élection du bureau du conseil municipal (immédiatement après son élection, le-la président-e du conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge)

La coutume veut que le membre du Conseil municipal ayant obtenu le plus de voix aux élections prenne la Présidence pour la première année, indique **le Maire**. En l'occurrence, **Ania Schwab** souhaite reconduire sa candidature en tant que Présidente du Bureau du Conseil municipal.

Le Conseil municipal vote et l'accepte par **14 voix pour, soit à l'unanimité**<sup>1</sup>.

**La Présidente** nommée échange sa place avec le doyen d'âge. Puis elle fait de nouveau se lever l'assemblée et relit la formule d'usage pour procéder à la prestation de serment de **Yannick Dupraz**. Une salve d'applaudissements salue son engagement formel.

Le rôle de la Présidente ne lui permet pas de délibérer ; elle doit s'assurer du maintien de l'ordre pendant les séances qu'elle préside, comme le stipule le règlement.

**Valérie Sella** manifeste son intérêt en tant que Vice-présidente du Bureau du Conseil municipal.

Le Conseil municipal vote et l'accepte par **14 voix pour, soit à l'unanimité**<sup>1</sup>.

**Yannick Dupraz** fait acte de candidature comme Secrétaire du Bureau du Conseil municipal.

Le Conseil municipal vote et l'accepte par **14 voix pour, soit à l'unanimité**<sup>1</sup>.

De nouveaux applaudissements concluent les élections du Bureau du Conseil municipal.

### 4. Nomination des diverses commissions

Les élus ayant manifesté leurs préférences pour les commissions avant cette séance d'installation, **la Présidente** présente la composition des commissions telle que proposée. Dans un but d'intérêt général, deux principes ont été appliqués, ceci en respectant, dans la mesure du possible, les choix des Conseillers municipaux :

1. Les Conseillers municipaux doivent être répartis de manière à ce que les commissions au sein desquelles ils siègent soient chapeautées par des membres différents de l'Exécutif.
2. Un équilibre en nombre doit être maintenu au sein des commissions.

Des aménagements sont envisageables, dans des limites raisonnables.

**Le Maire** apporte quelques explications supplémentaires sur la répartition telle que discutée au sein de l'Exécutif avec Ania Schwab, qu'il remercie pour sa quête de solutions, certaines commissions ayant été plus plébiscitées que d'autres.

---

<sup>1</sup> Pour des raisons de délai légal, David-Peter Le et Olivier Zahnd, rajoutés par la liste No 2 « L'Entente », n'ont pas pu prêter serment ni voter pour la composition du Bureau du Conseil. Le membre à élire au sein du Bureau du Conseil ne vote pas non plus.

Sur deux questions d'**Enrico Castelli**, **Coranda Pierrehumbert** précise que la commission DEC est une commission à part entière qui a ses propres projets. Il est important qu'au moins un représentant de chacune des autres commissions y siège, afin d'y tester ou d'y faire revenir les idées et les projets. La répartition a donné quelques cheveux blancs à l'Exécutif, car il s'agissait de tenir compte des choix ou envies de chacun tout en aménageant des passerelles entre la DEC et toutes les autres commissions. La composition telle que présentée ce soir répond à ces paramètres.

**Paola Sanz Velasco** se demandant ce qu'elle pourrait apporter à la commission MASE, **Coranda Pierrehumbert** rappelle que les commissaires sont très impliqués dans la mise en œuvre des projets de certaines commissions (COSC et MASE). Il y a par exemple des tâches qui leur incombent lors du déroulement de certaines manifestations communales. Pour sa part, elle est sûre que Paola Sanz Velasco peut apporter plein de choses à cette commission. Les commissions BARA et DEC sont deux commissions très proches, raison pour laquelle siéger dans les deux ferait un peu doublon. Mais les élus doivent être heureux au sein de leurs commissions ; il faut donc qu'ils expriment ce soir leurs éventuelles frustrations.

**David-Peter Le** n'avait pas choisi la commission COSC. Mais il respecte le choix de l'Exécutif, fondé sur l'expérience des magistrats, aussi se réjouit-il d'intégrer cette commission.

**Marc Jaquet** précise que 14 élus souhaitaient intégrer la BARA, alors qu'une demi-douzaine de commissaires suffisait.

**Enrico Castelli** se déclare prêt à prêter main-forte à d'autres commissions (il souhaitait faire partie de 3 commissions) ou se propose pour une rocade, si nécessaire. **Le Maire** le remercie de s'investir autant, mais lui rappelle aussi combien il serait très utile au sein des différents groupements.

Plus personne n'ayant de question, **la Présidente** explique brièvement le fonctionnement de la commission NAT, composée de Sylvie Barbat, Yannick Dupraz et elle-même. Personne d'autre ne manifeste d'intérêt pour rejoindre ladite commission.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** clôt la partie officielle à 20h10.

## **Aparté**

Une fois la séance close, **le Maire** communique quelques informations avant que les membres du Conseil municipal ne quittent les lieux.

**Le Maire** présente la procès-verbaliste attitrée du Conseil municipal, Emmanuelle Maia, avant de proposer à l'assemblée d'assister à une brève et sympathique projection, offerte par Jacques Petitpierre aux Conseillers municipaux et à l'Adjoint sortants.

### Prochaines séances du Conseil municipal :

17 septembre, 15 octobre (présentation du budget), 12 novembre (vote du budget) et 3 décembre 2020. Hormis la dernière séance, qui est traditionnellement avancée vers 19h15, les autres ont lieu à 20h15.

### Situation sanitaire et sociale :

Meinier a été bien épargnée, et la période de semi-confinement a vu passablement d'élans de solidarité, tant à titre privé que public. Plus de 50 bénévoles se sont par exemple annoncés afin d'aider les aînés ou les personnes vulnérables, et une vingtaine d'entre eux ont fait appel à cette aide proposée par la Commune. Ces chiffres peuvent sans doute être multipliés par deux ou trois en y ajoutant les réseaux de solidarité spontanés. La cellule de crise au niveau cantonal restera active encore quelques semaines et pourra être réactivée, en cas de deuxième vague comme en cas de canicule estivale. Tout le système reste donc opérationnel. La distribution d'orchidées offerte par la maison Elmer a apporté une touche fleurie durant cette période qui était un peu anxiogène pour certains.

### Décisions prises en urgence par l'Exécutif durant la période Covid-19 et transmises au SAFCO :

**Le Maire** indique que ces décisions urgentes seront validées par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 septembre prochain : validation de trois actes de vente relatifs à l'acquisition, auprès de particuliers, de trois lots par la FITIAP, ainsi qu'une commande de travaux urgents à réaliser cet été sur l'éclairage de la salle de gym pour un montant de Fr. 30'000.- (importants risques d'incendie).

### Dossiers à l'ordre du jour des prochaines séances du Conseil municipal :

17 septembre : Présentation des différents groupements et fondations, puis validation des comptes y relatifs.

Les comptes 2019 de la Commune seront validés par le Conseil d'État (clause d'urgence).

Présentation du projet de l'école et point de situation (le chantier a été bloqué pour cause de Covid-19 et des surcoûts annoncés par certaines entreprises).

Point de situation sur la rencontre avec la Poste Suisse SA le 23.6.2020 et la future stratégie.

15 octobre : Les Conseillers municipaux devront faire acte de candidature en vue de siéger au sein des différents groupements et fondations.

12 novembre : Élection des représentants du Conseil municipal au sein des différents groupements et fondations (entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2021).

### Projet « quartier de la Poste » :

La FIM se réunira le 16.6.2020 à 18h30 à la salle du Conseil municipal. Les nouveaux élus (comme les anciens) sont cordialement invités à y participer afin de prendre connaissance de ce dossier. À l'issue de cette séance, un questionnaire sera transmis aux nouveaux Conseillers municipaux afin que ceux-ci puissent donner leur avis sur ce projet.

Fête des 8P :

La fête des 8P devrait avoir lieu dans une configuration qui reste encore à définir ; la EJC se réunira le 9.6.2020 à 18h30 dans la salle du Conseil municipal afin d'y réfléchir.

Annulations :

Les manifestations suivantes sont annulées : 31 juillet, 1<sup>er</sup> août et 50<sup>e</sup> anniversaire de la fanfare.

En conclusion, **le Maire** invite les élus et le public à partager un petit apéritif à l'extérieur en veillant à respecter les distances de sécurité.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 20h30.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 17 septembre 2020 à 20h15.**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....

Yannick Dupraz

.....

Ania Schwab

**Annexes :** - Prestation de serment  
- Composition du Bureau du Conseil municipal  
- Composition des commissions

Meinier, le 17 septembre 2020/em





## Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 2 juin 2020

### PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Dans la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020, il a été procédé à l'assermentation des Conseillères et Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge, M. Yannick Dupraz, conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal.

Le/la Président·e élu·e a reçu ensuite le serment du doyen d'âge.

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par les Conseillères et Conseillers municipaux suivants :

- Président·e élu·e<sup>1</sup> :

**Madame Ania SCHWAB**

- Mesdames

**Sylvie BARBAT  
Simona KORFF  
Valérie SELLA**

**Chloé BOURGEOIS  
Fokeline MÜLLER**

**Caroline DESBIOLLES  
Paola SANZ VELASCO**

- Messieurs<sup>1</sup>

**Boris AELLEN  
Enrico CASTELLI  
Stéphane MORAND**

**Christophe BERTHELET  
Yannick DUPRAZ**

**José BURGOS  
Fabien GILLIOZ**

<sup>1</sup> Pour des raisons de délai légal, David-Peter Le et Olivier Zahnd, rajoutés par la liste No 2 « L'Entente », n'ont pas pu prêter serment ni voter pour la composition du Bureau du Conseil.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

**Ania SCHWAB**

Meinier, le 2 juin 2020

Président·e du Conseil Municipal



## Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 2 juin 2020

Dans sa séance d'installation du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

### COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL MUNICIPAL pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021

- Président·e : Mme **Ania SCHWAB**  
élue par 14 voix pour, soit à l'unanimité<sup>1</sup>
- Vice-président·e : Mme **Valérie SELLA**  
élue par 14 voix pour, soit à l'unanimité<sup>1</sup>
- Secrétaire : M. **Yannick DUPRAZ**  
élu par 14 voix pour, soit à l'unanimité<sup>1</sup>
- Membres : Mmes Sylvie BARBAT, Chloé BOURGEOIS, Caroline DESBIOLLES,  
Simona KORFF, Fokeline MÜLLER, Paola SANZ-VELASCO
- MM. Boris AELLEN, Christophe BERTHELET, José BURGOS, Enrico CASTELLI,  
Fabien GILLIOZ, David-Peter LE<sup>1</sup>, Stéphane MORAND, Olivier ZAHND<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Pour des raisons de délai légal, David-Peter Le et Olivier Zahnd, rajoutés par la liste No 2 « L'Entente », n'ont pas pu prêter serment ni donc voter. Le membre à élire au sein du Bureau du Conseil ne vote pas non plus.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

**Ania SCHWAB**

Président·e du Conseil Municipal

Meinier, le 2 juin 2020



## Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 2 juin 2020

Dans sa séance d'installation du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres des commissions pour la législature 2020-2025, conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'art. 59 du règlement du Conseil municipal, soit :

### COMPOSITION DES COMMISSIONS

#### - Finances (FIN)

Président-e : **M. Enrico CASTELLI**  
 Membres : **MM. Christophe BERTHELET, José BURGOS, Fabien GILLIOZ**

#### - Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Président-e : **Mme Ania SCHWAB**  
 Membres : **Mmes Chloé BOURGEOIS, Simona KORFF**  
**MM. Stéphane MORAND, Olivier ZAHND**

#### - Cohésion sociale & Culture (COSC)

Président-e : **Mme Valérie SELLA**  
 Membres : **Mmes Chloé BOURGEOIS, Caroline DESBIOLLES, Fokeline MÜLLER, Ania SCHWAB**  
**M. David-Peter LE**

#### - Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Président-e : **Mme Fokeline MÜLLER**  
 Membres : **Mmes Simona KORFF, Paola SANZ VELASCO**  
**MM. Boris AELLEN, Yannick DUPRAZ, Fabien GILLIOZ, Stéphane MORAND**

#### - Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Président-e : **M. Christophe BERTHELET**  
 Membres : **Mmes Sylvie BARBAT, Caroline DESBIOLLES, Valérie SELLA**  
**MM. Boris AELLEN, Yannick DUPRAZ**

#### - Manifestations, Sport & Évènements (MASE)

Président-e : **Mme Sylvie BARBAT**  
 Membres : **Mme Paola SANZ VELASCO**  
**MM. José BURGOS, Enrico CASTELLI, David-Peter LE, Olivier ZAHND**

#### - Commission ad hoc Naturalisations (NAT)

Membres : **Mmes Sylvie BARBAT, Ania SCHWAB**  
**M. Yannick DUPRAZ**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

**Ania SCHWAB**

Meinier, le 2 juin 2020

Président-e du Conseil Municipal